

DECISION N°04.24.075

Objet : Marché 23VO02 - Entretien des espaces verts et du patrimoine arboré de la commune de Montmorency

Lot 1 - Entretien des espaces verts des résidences Pascal, Fontaine et Florian

Lot 2 - Entretien des sentes

Lot 3 - Entretien des espaces verts des cimetières rue de Groslay et rue Gallieni

Lot 4 - Entretien du talus de la Collégial Saint Martin

Lot 5 - Entretien du patrimoine arboré (bois et domaine public)

Le Maire de la Ville de Montmorency,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant au Maire des pouvoirs dans la limite des prescriptions contenues dans l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,

COMPTE TENU du seuil maximum annuel et de la durée du marché, l'accord-cadre fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée sur le site du BOAMP, au JOUE et sur la plateforme de dématérialisation Maximilien le 13 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'au jour de la date limite de remise des offres, le 22 janvier 2024, 6 entreprises avaient remis un pli,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 mars 2024, a attribué l'accord-cadre aux sociétés suivantes, ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot n°1 : VERTE ENTREPRISE ;
- Lot n°2 : VERTE ENTREPRISE ;
- Lot n°3 : VERTE ENTREPRISE ;
- Lot n°4 : JARD'ECO ;
- Lot n°5 : BELBEOC'H 78.

DECIDE

ARTICLE 1 De signer l'accord-cadre avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : VERTE ENTREPRISE SAS, 170 Rue d'Ombreval, 95330 DOMONT ;
- Lot n°2 : VERTE ENTREPRISE SAS, 170 Rue d'Ombreval, 95330 DOMONT ;
- Lot n°3 : VERTE ENTREPRISE SAS, 170 Rue d'Ombreval, 95330 DOMONT ;

- Lot n°4 : JARD'ECO, 2 rue des Grands Près, 60230 CHAMBLY;
- Lot n°5 : BELBEOC'H 78, 8 Rue des Hauts Reposoirs, 78520 LIMAY.

ARTICLE 2 Que le marché est passé à prix forfaitaires pour les lots 1 à 4 et à prix unitaires pour le lot 5.

- Le lot n°1 est passé en application d'un prix global et forfaitaire pour le montant de 36 990,00 € HT ;
- Le lot n°2 est passé en application d'un prix global et forfaitaire pour le montant de 11 531,78 € HT ;
- Le lot n°3 est passé en application d'un prix global et forfaitaire pour le montant de 31 886,55 € HT ;
- Le lot n°4 est passé en application d'un prix global et forfaitaire pour le montant de 7 400 € HT ;
- Le lot n°5 est passé en application de prix unitaires pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

ARTICLE 3 Que l'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, est de 4 ans,

ARTICLE 4 La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal,

Montmorency, le 08 avril 2024

Transmise en S/Pref. le	: 29 AVR. 2024
Publiée le	: 29 AVR. 2024
Affichée le	:
Certifiée exécutoire par le Maire,	
Montmorency, le	
	
Pour le maire et par délégation, Le D.G.A.S. Anne-Marie SORET	

Maxime THORY
Maire de Montmorency



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la Ville pendant ce délai.